

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176
de M. Raphaël Fessler (DC/vl) et de 38 cosignataires
demandant d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs**

En séance du 2 novembre 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 176 de M. R. Fessler et de 38 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs.

Résumé du postulat

En demandant une mise en valeur de l'étang du Jura et de ses abords directs, le postulant relève le fait que cet espace, qualifié de "zone verte", mérite un aménagement global et concerté.

Il demande qu'une réflexion soit menée avec des architectes-paysagistes dans le but d'établir un plan directeur qui englobe la notion de mobilité douce sur un périmètre élargi comprenant différents éléments: l'étang et ses abords, la zone du minigolf, la place de jeux, le talus "piste" de bob et luge, la place des manèges et du cirque et l'accès au secteur Bonlieu par une passerelle enjambant la route du Jura.

Réponse du Conseil communal

L'étang du Jura a été creusé en 1962, sans souci d'esthétique ni d'écologie, pour servir de réserve d'eau en cas d'incendie. Il était alimenté par le ruisseau de Chandolan jusqu'à ce que celui-ci soit détourné lors de la construction de l'autoroute dans les années 1970.

Avec l'expansion de la ville en direction de Givisiez, ses abords ont été aménagés sous la forme d'un parc, ses rives plantées et une place de jeux, un terrain de football, un minigolf ainsi qu'une place stabilisée utilisée par les cirques et les manèges ont été construits. Hormis les curages de 1938 et 1986, l'étang n'a fait l'objet d'aucune intervention importante après sa construction. Les rives sont toujours extrêmement abruptes et une clôture a dû être mise en place pour des raisons de sécurité. Les arbres et arbustes se sont développés et l'étang a été colonisé par les plantes aquatiques.

Sur demande du Service d'urbanisme et d'architecture, une étude a été réalisée en 2014, par le bureau d'étude en écologie aquatique Aquabios Sàrl (à Guin), afin d'améliorer les qualités naturelles de l'étang et l'accès à ses rives. En résumé elle relève:

- la prolifération de la végétation aquatique et un envasement;
- le dégagement d'odeurs désagréables dû au fort apport en matière organique (plantes aquatiques et feuilles des arbres) et à sa décomposition;
- un net appauvrissement de la biodiversité dû à une pollution chronique provenant du lessivage du réseau routier dont les eaux de surface se déversent dans l'étang.

Si aucune action n'est engagée, les désagréments se poursuivront jusqu'au comblement total du plan d'eau.

Les mesures proposées par Aquabios consistent à la suppression d'un certain nombre d'arbres, au curage des sédiments et à une diversification de la profondeur mais aussi de la structure du fond de l'étang (vase, gravier, blocs, branchages immergés, etc.), pour favoriser la diversité de la flore et de la faune. Le modelage en pente douce et l'aménagement des rives permettraient un accès aisé à l'eau sur une partie du périmètre de l'étang. Les eaux des routes ne devraient plus transiter par l'étang, mais être rejetées directement dans le réseau des eaux claires. De plus, une variation saisonnière du niveau de l'eau permettrait d'améliorer le fonctionnement biologique du plan d'eau et éviterait en partie les odeurs. Ces aménagements ont été chiffrés à près d'un million de francs.

Afin de réduire les odeurs nauséabondes, le Service du génie civil prévoit dans un premier temps le curage de l'étang. Un crédit d'investissement de 90'000 francs a été voté dans le budget 2015. La participation financière de tiers qui déverseraient des eaux de surface dans l'étang sera réglée par une convention. La réhabilitation du Parc de l'étang du Jura et les interventions proposées par Aquabios font partie de l'étude globale sur le maillage et les espaces verts "Fribourg Cité Verte" exposée au Conseil général en réponse au postulat n° 173 demandant au Conseil communal un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg. Pour rappel, cette étude précisera les éléments structurants du paysage de la ville de Fribourg, donnera les recommandations d'aménagement et priorisera les interventions.

Le réaménagement du parc de l'étang du Jura, qui ne figure pas dans la liste des priorités du Conseil communal, sera ainsi intégré à une réflexion globale prenant en compte les besoins de la population et l'accessibilité des espaces verts, les quartiers existants et les quartiers en projet, mais aussi les paramètres écologiques et la continuité du réseau des espaces naturels à travers la ville. Jusque-là, une attention particulière sera portée à l'entretien du parc.

Le postulat n° 176 est ainsi liquidé.